

2024-2025 : UNE ANNÉE BLANCHE – OU PLUTÔT NOIRE POUR LES PERSONNELS IATSS

Par Lucien BARBOLOSI, secrétaire national chargé des personnels BIATSS

L'année scolaire qui s'achève n'a rien apporté de bon à nos collègues IATSS et celle qui se profile s'annonce pire encore.

Filière Administrative

Pour les administratifs, aucun renfort n'est prévu pour la rentrée 2025. Que ce soit sur le programme 141 ou le 214, il faudra se contenter de redéploiements et certaines académies seront déshabillées au profit d'autres. Pourtant OP@LE, RenoIRH continuent d'être étendus et l'extension de la GRH de proximité est toujours d'actualité.

En ce qui concerne la revalorisation financière, il faudra se contenter d'une aumône qui ne concernera que les personnels de catégorie C.

Ainsi, lors du GT du 12 juin qui s'est tenu au ministère en présence des OS représentatives, dont le SNALC, l'administration a communiqué le montant de l'enveloppe allouée au titre de 2025. Elle se monte à 4,5 M€ contre 35,5M€ en 2024, enveloppe déjà insuffisante pour permettre une revalorisation de l'IFSE de tous les personnels administratifs.

En outre, il a été proposé une revalorisation de 200 € brut pour l'année 2025 sous la forme d'un versement au titre du CIA (complément indemnitaire annuel); sa pérennité n'est donc pas assurée pour 2026, ce qui est certainement le but poursuivi. Le



SNALC (comme la totalité des OS présentes) a protesté et demande un versement sur la composante IFSE soit une augmentation de 16 € brut / mois. À ce jour, nous ne connaissons toujours pas l'arbitrage de l'administration !

Enfin, aucune discussion n'a été possible en ce qui concerne l'indiciaire, alors que les grilles de traitement de la catégorie C sont purement indécentes. Le 1^{er} grade des ADJAENES débute au minimum FP qui, depuis le 1^{er} novembre 2024, est inférieur au SMIC de 0,06 €, ce qui oblige l'administration à compenser par le versement d'une indemnité de ce montant aux personnels concernés !

Le SNALC demande la revalorisation des traitements des personnels de catégorie C, avec une grille reconstruite en 2 grades qui permette d'éloigner durablement leur rémunération du SMIC.

Rien n'est prévu pour les AAE et les SAENES.

Les taux de promotion pour l'année 2026 viennent d'être publiés (arrêté du 29 juillet 2025 paru au JORF du 15 août

2025) et nous constatons avec colère qu'ils sont en baisse :

- 16 % pour l'accès à la CS des SAENES au lieu de 18 % en 2025 ;
- 13 % pour l'accès à la CEX contre 14 % l'an passé ;
- 26 % pour le passage au grade d'ADJAENES P2 au lieu de 28 % auparavant ;
- 15 % pour l'accès au grade ADJAENES P1 contre 16,5 % précédemment.

Filière ITRF

En ce qui concerne la filière ITRF, seuls les collègues ATRF pourront bénéficier du versement de 200 € brut / an et rien n'est prévu pour les autres catégories. Ce qui est proprement scandaleux, sachant que les montants de l'IFSE de la filière sont nettement inférieurs à

ceux servis aux administratifs et que les collègues non affectés en DSI ont déjà dû subir une année blanche l'an dernier. De plus, comme les administratifs et dans les mêmes proportions, les TRF et ATRF verront baisser les taux de promotion en 2026.

Filières Santé et Social

Les personnels des filières Santé et Social (INFENES, ASS et CTSS, médecins) devaient vivre un temps fort en mai dernier avec les assises de la santé scolaire.



Le SNALC, réuni en bureau national le 16 avril dernier, avait décidé de ne pas participer à l'évènement du 14 mai qui a eu lieu à Paris à l'initiative de la ministre d'État Élisabeth Borne. Ces assises ont été préparées dans la précipitation avec un calendrier très serré et il était pour nous hors de question d'apporter notre caution à un projet qui, loin d'améliorer les conditions de travail des personnels et le service rendu aux élèves, allait au contraire créer des difficultés supplémentaires et une surcharge de travail pour les agents des 4 corps

concernés (médecins, INFENES, ASS et Psy-EN). De fait, le modèle de service départemental que le Ministère veut imposer contre l'avis quasi unanime des OS, va éloigner les professionnels du terrain. Pour le SNALC, ce n'est pas l'organisation qui est à revoir ni la chaîne hiérarchique, mais c'est le manque de moyens qui complexifie le travail des personnels de la santé scolaire et du SSFE. Ce manque de personnels ne doit pas conduire à une réorganisation qui ne peut rien apporter à moyens constants. Les collègues savent ce qu'ils ont à faire, comment et avec qui. Ces assises ne répondront pas non plus aux revendications en matière salariale ou en besoins humains.

Car en ce qui concerne les mesures censées renforcer l'attractivité des métiers de la santé scolaire, c'est le néant ou presque :

- La revalorisation des carrières pour les médecins (HEB bis et 2 grades au lieu de 3 actuellement) n'est toujours pas présentée concrètement ; des arbitrages sont en cours. Notons que le 1^{er} groupe de travail évoquant le sujet a eu lieu en mai 2024 ! l'administration doit nous apporter des informations précises en septembre.

- Aucune mesure à l'ordre du jour, ni indiciaire ni indemnitaire pour les INFENES et ASS ou CTSS. Seule est évoquée une possible création de postes (PLF 2026) pour doter le 1^{er} degré.

Pour le SNALC, les problèmes de la santé scolaire sont dus au manque de moyens et pas à un problème de gouvernance. Les personnels attendaient du renfort et des recrutements à la hauteur des besoins réels pour fonctionner normalement. Ils attendaient une reconnaissance indiciaire et indemnitaire à la hauteur de leurs qualifications et de leur engagement. En lieu et place de ces revalorisations nécessaires, ils auront peut-être (rien n'est acté !) une petite augmentation des taux de promotion.



Enfin, rappelons que, comme tous les autres fonctionnaires, les personnels IATSS vont subir le blocage du point d'indice, la disparition de la GIPA et la diminution de la rémunération pour les collègues en CMO.